

CONSEIL MUNICIPAL : compte rendu

SEANCE ORDINAIRE DU 5 AVRIL 2022

Date de la convocation : 30/03/2022

Lieu de réunion : Salle des Fêtes d'Esprels

Sont Présents : Messieurs Cédric BRUNET, Clément ARTAUX, Stéphane COIGNUS, Aurélien MOUGIN, Bruno MOUGIN, Raphaël NOUVEAU, Nicolas PLANCHON, Michel RICHARD, Pierre THOMET, Bernard VOYNNET, Mesdames Sandra GRENOT, Katia JACQUET, Claire NOEL.

Secrétaire : Monsieur Bruno MOUGIN

Absents excusés : Monsieur David DORNIER, Madame Audrey MARICHIAL

Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu de la séance du 20 décembre 2021 a été adopté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime (sauf mentions contraires) :

BUDGET ASSAINISSEMENT COMPTE DE GESTION 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – AFFECTATION DES RESULTATS

- sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

	CA 2021		
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		130901.55	170.436.50
Op. année	17347.30	56882.25	
	17347.30	187783.80	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		94690.15	99532.88
Op. année	1172.27	12615.00	
RAR	6600.00		
	7772.27	107305.15	

-décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 170 436,50 €

BUDGET FORET
COMPTE DE GESTION 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –
AFFECTATION DES RESULTATS

- sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, Adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

	CA 2021		
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		113383.06	94560.68
Op. année	119980.80	101158.42	
	119980.80	214541.48	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1	9995.00		- 6000.00
Op. année		9995.00	
RAR	6000.00		
	15995.00	9995.00	

-décide d'affecter le résultat comme suit :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : 6000.00 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 88560.68 €

Total affecté au c/1068 : 6000.00 €

BUDGET LOTISSEMENT « LA VOIE VERTE »
COMPTE DE GESTION 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –
AFFECTATION DES RESULTATS

- sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

CA 2021			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1			143784.60
Op. année	214077.42	357862.02	
	214077.42	357862.02	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1	71892.30		-391614.35
Op. année	357722.05	38000.00	
	429614.35	38000.00	

-décide d'affecter le résultat comme suit :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : 143784,60 €
Total affecté au c/1068 : 143784,60 €

BUDGET COMMUNE
COMPTE DE GESTION 2021 – COMPTE ADMINISTRATIF 2021 –
AFFECTATION DES RESULTATS

- sous la présidence de M. Michel RICHARD, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Service de Gestion Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

-sous la présidence de Madame Sandra GRENOT, adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

CA 2021			
FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1		446827.13	698400.74
Op. année	354465.51	606039.12	
	354465.51	1052866.25	
INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat
Report N-1	165426.80		-32455.37
Op. année	63333.19	140404.62	
RAR	5000.00	60900.00	
	233759.99	201304.62	

-décide d'affecter le résultat comme suit :

A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) : 32455.37 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : 665945.37 €
Total affecté au c/1068 : 32455.37 €

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS

. décide d'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément au tableau ci-dessous,

. de dire que l'attribution de la subvention est conditionnée à la complétude du dossier de demande. Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité,

. d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement de ces subventions.
Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2022.

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
ADMR	135 €
ACAFE ESPRELS	6000 €
ADAPEI 70	50 €
AS ESPRELS/VILLERSEXEL	600 €
ASCE ESPRELS	1 500 €
ASP POMPIERS VILLERSEXEL	150 €
BLED'ARTS	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	600 €
ELIAD	65 €
LES AMIS D'ORICOURT	50 €
LES AMIS DU PRIEURE DE MARAST	50 €

D'un commun accord avec l'ASPE (Pompiers Esprels), la subvention ne sera pas versée cette année car la commune prend en charge l'achat de tenues de service et d'intervention pour 1949.12 € HT (2338.94 € TTC).

Le montant de la subvention allouée à l'Association CHATS'NONYMES sera déterminé à l'issue de la campagne de stérilisation prévue en 2022.

Cette délibération est prise en l'absence de Raphaël NOUVEAU.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2022 – « ASSAINISSEMENT », « FORET », « LOTISSEMENT LA VOIE VERTE » ET « COMMUNE »

Budget Assainissement :

-valide le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 37.495 €
- Fonctionnement (recettes) : 202.481 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 112.147 €

Budget Forêt :

-valide le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 207.710 €
- Fonctionnement (recettes) : 209.660 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 47.000 €

Budget Lotissement La Voie Verte :

-valide le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses et recettes) : 481.314 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 729.145 €

Budget Commune :

-valide le budget primitif de l'année 2022 dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'établissent ainsi :

- Fonctionnement (dépenses) : 1.090.468 €
- Fonctionnement (recettes) : 1.120.015 €
- Investissement (dépenses et recettes) : 657.383 €

VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE
FIXATION DES TAUX DES TAXES FONCIERES

- VOTE POUR 2022 les taux suivants :

Taxe foncière (bâti) : 34.86 %

Taxe foncière (non bâti) : 24.25 %

FORET : PROGRAMME DE TRAVAUX 2022

- Valide le devis présenté par l'entreprise « AUGIER PATRICK » de LINEXERT (70200), qui s'élève à 24 487,60 € HT (26 936 ,36 € TTC), et qui concerne les parcelles 4j, 22j, 41j et 15a1,
- Valide le devis présenté par la SARL « LAMBOLEY » de BOUHANS LES LURE (70200), qui s'élève à 3 510,50 € HT (3 861,55 € TTC) et qui concerne la parcelle 13r,
- Autorise le Maire à signer tout document en rapport à ce dossier.

L'ordre du jour ayant été épuisé, la séance a été levée.

A ESPRELS, le 7 avril 2022

Le Maire, Michel RICHARD

